

Décret

Générale

modern

Décret n° 2021-111/PRE portant nomination du Secrétaire Général du Gouvernement à la Présidence de la République.

n° 2021-111/PRE

Ministère
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
27 mai 2021

Numéro JO
n° 10 du 31/05/2021

Date du numéro
31 mai 2021

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VU La Loi n°158/AN/85/1ère L du 11 juin 1985 portant réorganisation du Secrétariat Général du Gouvernement

VU Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement

SUR Proposition de la Présidence de la République

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 Mai 2021.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Monsieur Almis Mohamed Abdillahi, est nommé Secrétaire Général du Gouvernement à la Présidence de la République.

Article 2

Le présent Décret qui est immédiatement exécutoire, sera publié partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la République de Djibouti.

Le Président de la République
Chef du Gouvernement

ISMAÏL OMAR GUELLEH